



N° : 2024DM44

<b>SERVICE : Finances</b> <b>REF. : IM</b>	<b>DECISION DU MAIRE 2024</b>
---	-------------------------------

**Objet**

Sollicitation d'une subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du programme Solutions fondées sur la nature en ville

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'appel à projets du Département du Val d'Oise pour les solutions fondées sur la nature en ville ,

Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école Paul Cézanne,

**DECIDE**

**Article 1** : De solliciter une subvention de 35 834,50 € auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du programme Solutions fondées sur la nature en ville,

**Article 2** : De présenter le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant (HT)</b>
Etudes	9 835,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	96 477,50 €
Maîtrise d'œuvre	28 550,00 €	Région Ile de France	60 643,00 €
Lot 1 - V.R.D	123 197,00 €	Département Val d'Oise	35 834,50 €
Lot 2 - Aménagement paysager	114 068,00 €	Fonds propres	82 695,00 €
<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>275 650,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>275 650,00 €</b>

**Article 3** : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

**Article 4** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 30 mai 2024

Le Maire,



Nadine NINOT